

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de l'action et des comptes publics
139, Rue de Bercy
75572 - PARIS Cedex 12

Nos réf. : JL-YK/IR - 21

LE SECRETAIRE GENERAL

Paris, le 1^{er} mars 2018

OBJET :

Abrogation du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants et du décret indiciaire des Assistants Socio-Educatifs

Monsieur le ministre,

Le gouvernement a pris la décision de reporter au 1^{er} février 2019, les mesures prévues dans le cadre du PPCR dont celles relatives au reclassement des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants et des Assistants Socio-Educatifs.

Or, ces agents se retrouvent aujourd'hui dans un vide juridique, car le décret relatif aux dispositions statutaires du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants a été abrogé au 1^{er} février 2018, de même que celui relatif à l'échelonnement indiciaire des Assistants Territoriaux Socio-Educatifs. Cette situation a été signalée par notre délégation lors de la séance plénière du CSFPT qui s'est tenue le 14 février dernier.

A ce jour, aucune modification n'est parue au Journal Officiel de la République Française. Nos collègues se retrouvent donc sans aucun cadre juridique, qu'il s'agisse d'assumer leurs missions, voire d'être rémunérés. Vous comprendrez que cette situation doit être corrigée au plus vite.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces deux cadres d'emplois soient à nouveau rétablis.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement

Yves ROTTELAT